

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière  
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue  
tenue le 20 août 2020 par conférence téléphonique**

**Étaient présents :**

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Ethier
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette
Les conseillers	Me Joannie Jacob Me Nicolas Provencher-Lavergne
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois

**Étaient absentes:**

Les conseillères	Me Cathy Coulombe Me Cassandra Neptune
------------------	---

**1. Ouverture de l'assemblée**

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 12 :15, le quorum étant constaté.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

***Résolution 20200820-001  
Re : adoption de l'ordre du jour***

Sur proposition de Me Claude Cossette, appuyé par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Finances – Me Cossette 3.1. Approbation des dépenses au 31 mars 2020
4. AGA virtuelle – 10 septembre 2020
5. Varia 5.1 Ouverture des tribunaux 5.2. Pratique illégale 5.3. Comité liaison Barreau / CQ 5.4. Mérite et prix reconnaissance
6. Prochaine réunion : 2 septembre 2020 à 17h30
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

### **3. Finances - Me Cossette**

#### **3.1. Approbation des dépenses au 31 mars 2020**

Me Cossette nous remet le tableau des dépenses effectuées entre le 13 mars 2020 et le 11 juin 2020.

#### ***Résolution 20200820-002*** ***Re : adoption des dépenses***

Sur proposition de Me Marc-Olivier Langlois, appuyé par Me Joannie Jacob, il est résolu d'adopter les dépenses encourues du 13 mars 2020 au 11 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. AGA virtuel – 10 septembre 2020**

Me Langlois indique avoir discuté avec la firme qui offre le service pour la tenue de l'AGA virtuelle. Il existe plusieurs plates-formes :

- La classique, au coût de 79,95\$, qui permet à 4-5 personnes de prendre la parole et d'intervenir lors de la rencontre. Les autres participants doivent faire leurs commentaires par écrit;

- L'interactif, au coût de 239,50\$, ou tous les participants peuvent intervenir. Cette plateforme donne droit à 30 heures d'utilisation sur une période de 30 jours.

Notre choix s'arrête sur l'interactif puisque la plateforme classique ne répond pas à nos besoins puisque l'ensemble des participants doivent pouvoir intervenir lors de l'assemblée.

Me Langlois mentionne qu'un service technique de base est offert gratuitement avant la tenue de l'évènement. D'autres services techniques sont également offerts. Pour un supplément d'environ 500\$, nous pouvons avoir un technicien présent lors de l'assemblée. Nous pouvons aussi opter pour une assistance de 30 minutes pour 100\$.

Puisque Me Langlois sera responsable du bon fonctionnement de la plateforme lors de l'AGA, il est convenu que d'ici le 10 septembre 2020, il va l'essayer. C'est lui qui déterminera si nous avons besoin ou non d'un technicien lors de l'assemblée.

Afin de tous nous familiariser avec la plateforme avant l'AGA, nous tiendrons la prochaine rencontre du conseil de section prévue le 2 septembre prochain par le biais de celle-ci.

La plateforme permet le partage de document.

L'assemblée peut être enregistrée et conservée pendant 30 jours. Me Langlois demande si nous avons besoin de l'enregistrement. Il n'y a aucun coût additionnel. Me Picard indique qu'elle aimerait avoir l'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal de l'assemblée par la suite.

## **5. Varia**

### **5.1. Ouverture des tribunaux**

Me Jolicoeur a transmis les coordonnées des juges coordonnateurs de notre région à l'AAP en vue de l'ouverture des tribunaux provinciaux du 9 septembre prochain.

Me Jolicoeur a discuté avec les juges Nathalie Pelletier et Lucille Chabot pour vérifier leur intérêt pour la tenue ou non d'une ouverture des tribunaux virtuelle pour notre section.

Madame Pelletier a précisé être disponible pour faire une présentation et/ou répondre aux questions des membres. Madame Chabot, pour sa part, a mentionné qu'elle devait d'abord obtenir la position de sa juge en chef, mais elle semblait démontrer peu d'intérêt.

Après réflexion, les membres conviennent que dans les circonstances particulières de cette année (Covid-19), il n'y aura pas d'ouverture des tribunaux.

## **5.2. Pratique illégale**

Me Ethier a reçu un courriel du syndic en lien avec les affiches. Elle a donc contacté Me Giroux-Lacasse et Me Coulombe. Elle en a profité pour exprimer à Me Giroux-Lacasse se qu'on attendait de lui puisqu'il n'avait pas été en mesure de discuter avec Me Coulombe. Le syndic du Barreau a proposé une rencontre cette semaine pour finaliser la rédaction des affiches.

## **5.3. Comité liaison Barreau / CQ**

Me Jolicoeur a contacté la juge Chabot en prévision de la rencontre du comité liaison. La juge Chabot croit qu'il n'est pas nécessaire d'aborder le secteur de la protection de la jeunesse puisque plusieurs rencontres ont été tenues dans les derniers mois. Elle propose que seuls les sujets portant sur le secteur criminel-sud soient mis à l'ordre du jour. Elle n'est toutefois pas disponible le 10 septembre 2020 en avant-midi. Une autre date devra être déterminée. Me Jolicoeur précise qu'il va s'en occuper.

Me Ethier mentionne qu'elle planifiera éventuellement une rencontre avec la juge Chabot pour discuter de certains points spécifiques en matière civile.

## **5.4. Mérite et prix reconnaissance**

Il y aura remise d'un Mérite du Barreau cette année ainsi que de prix reconnaissance. Étant donné qu'il n'y a pas de congrès cette année, il nous sera impossible de souligner la remise des distinctions lors de cet évènement. Ainsi, le comité formé pour l'étude des candidatures a décidé que le nom des récipiendaires sera affiché sur la page Facebook du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et qu'un courriel sera envoyé à l'ensemble des membres pour souligner les gagnants.

Me Jacob propose de profiter de l'AGA pour souligner le nom des récipiendaires. Il faudra donc en faire un point à l'ordre du jour. Me Picard indique qu'il serait pertinent d'aviser les récipiendaires pour qu'ils puissent être présents à l'assemblée.

**6. Prochaine réunion : 2 septembre 2020 à 17h30**

La prochaine rencontre aura lieu le 2 septembre 2020 à 17h30 à distance à l'aide de la plateforme qui sera utilisée pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres.

**7. Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Me Sandra Ethier, appuyée par Me Pascal Jolicoeur, l'assemblée est levée. Il est 12 :47.

---

Me Pascal Jolicoeur  
Bâtonnier

---

Me Véronic Picard  
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 2 septembre 2020.